

## Grève du 22 mars 2018

Code Direction : 590

Direction : DIR REGION FINANCES PUBLIQUES DU NORD-PAS-DE-CALAIS ET NORD

- Motif :
- La nécessité d'une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
  - La nécessité de créer des emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin, nécessité qui s'oppose à de nouvelles suppressions ;
  - Un nouveau plan de titularisation des contractuel-les et de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
  - Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
  - L'abrogation du jour de carence ;
  - La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;
  - La question de la préservation du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui permettent déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantissent l'égalité entre les usager-es.

Organisations syndicales : CFTC, CGC, CGT, FAPP, FO, FSU et Solidaires Fonction publique et CGC Finances publiques

	Catégorie A+ (1) Cadres supérieurs			Catégorie A (inspecteurs seulement)			Catégorie B			Catégorie C			Totaux		
	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%
Direction	64	3	4,69	123	29	23,58	161	74	45,96	123	63	51,22	471	169	35,88
SIP-CDI-CDIF	18		0,00	38	13	34,21	193	104	53,89	252	129	51,19	501	246	49,10
SIE, SIP-SIE et PRS	16	1	6,25	30	7	23,33	185	86	46,49	53	27	50,94	284	121	42,61
Trésoreries	65	7	10,77	62	13	20,97	339	123	36,28	209	88	42,11	675	231	34,22
Brigades, BCR, PCE, PCR, ICE	19	4	21,05	120	39	32,50	72	30	41,67	8	3	37,50	219	76	34,70
Services de Publicité Foncière	7		0,00	5	1	20,00	61	33	54,10	50	23	46,00	123	57	46,34
ESI															
CPS	1		0,00	2		0,00	20	17	85,00	12	9	75,00	35	26	74,29

TOTAL	190	15	7,89	380	102	25,84	1 031	467	45,30	707	342	48,37	2 308	926	40,12
-------	-----	----	------	-----	-----	-------	-------	-----	-------	-----	-----	-------	-------	-----	-------

(1) La catégorie A+ supérieurs s'entend à partir du grade d'inspecteur divisionnaire